

## **DELIBERATION DD2023\_119**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

**LE 28 septembre 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**Mme Delphine LABAILS**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	76
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **MISE À JOUR PLAN DE FINANCEMENT DE L'ABC**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, Mme KERGOAT, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD  
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

## MISE À JOUR PLAN DE FINANCEMENT DE L'ABC

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** lors du conseil communautaire du 31 mars 2022, l'agglomération du Grand Périgueux a délibéré en vue de candidater au dispositif de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

**Que** depuis, l'Agglomération a été lauréate et les équipes techniques ont pu affiner le travail à réaliser, compléter les recherches de financements et lancer le marché de prestation afférent.

**Qu'en** conséquence, le plan de financement indiqué dans la délibération initiale a évolué.

**Qu'il** est ainsi proposé le plan de financement suivant pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité communale à l'échelle de l'agglomération :

DEPENSES			
TOTAL			600 000,00
Nature des dépenses	Nbr jours / forfaits	Prix unitaire	Montant (€)
<b>Charges de personnels</b>			<b>175 042,00</b>
Dont personnels non permanents CAGP	460	169,57	78 000,00
Dont personnels non permanents SMBI	440	220,55	97 042,00
<b>Education à l'environnement</b>			<b>63 000,00</b>
Actions du prestataire	170	370	63 000,00
<b>Inventaires naturalistes</b>			<b>327 200,00</b>
pré-étude	60	503,33	30 200,00
Collectes et compilations des données et synthèses	13	1 538,46	20 000,00
Habitats / flore / analyse et compilation fonge	82	487,8	40 000,00
Odonates	85	741,18	63 000,00
Amphibiens et Reptiles	55	563,64	31 000,00
Chiroptères	123	731,71	90 000,00
Mammifères non volants	70	671,43	47 000,00
Champignons	6	1 000,00	6 000,00
<b>Communication, événements...</b>			<b>7 238,00</b>
<b>Matériel de sensibilisation / Outils pédagogiques</b>			<b>5 000,00</b>
Chantiers participatifs, plantation, restauration de milieux, compensation carbone...			20 000,00
<b>Frais de gestion SMBI</b>			<b>2 520,00</b>

RECETTES			
TOTAL	600 000,00	100,00%	
Nature des produits	Montant (€)	Taux	validation financement
<b>Subventions</b>	<b>250 000,00</b>	<b>41,67%</b>	-
OFB	250 000,00	41,67%	ok
<b>Confinancements</b>	<b>311 500,00</b>	<b>51,92%</b>	-
SMBI	11 500,00	1,92%	ok
FEDER	300 000,00	50,00%	demande en cours
<b>Autofinancement</b>	<b>38 500,00</b>	<b>6,42%</b>	ok

NB : Le montant de l'enveloppe globale reste inchangé et s'élève à 600 000 €.

**Considérant qu'en** revanche, la participation de l'agglomération par son autofinancement évaluée à plus de 200 000 € en amont de projet risque de diminuer fortement grâce à la demande de FEDER en cours.

Nota Bene : Ce plan de financement respecte les règles de l'OFB. En effet, le financement de l'OFB pour les Atlas de la Biodiversité :

- requiert un autofinancement ou un cofinancement d'au moins 20 %;
- permet le cofinancement « d'organismes privés (mécénats...) et/ou publics (Union européennes, Conseil régional....) ». (extrait du règlement administratif de l'appel à projets).

**Qu'il** est également proposé d'inclure la commune de Marsac sur L'Isle. Cette commune, elle-même lauréate de l'Appel à projet de l'OFB, avait été exclue en premier lieu du dispositif.

Qu'il est préconisé de la réintégrer afin de pouvoir compléter commune qui sont plus complets à l'échelle communautaire (intégration de la famille des chiroptères et des champignons notamment).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'approuvé ce nouveau plan de financement pour le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale à l'échelle communautaire ;
- Décide d'agir à l'échelle communautaire en intégrant la commune de Marsac sur l'Isle pour des compléments d'inventaires notamment ;
- Autorise le Président à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer tous les documents nécessaires à son exécution dont les subventions et conventions liées.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 12/10/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/10/2023	Périgueux, le 12/10/2023
	Le Président, Jacques AUZOU